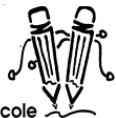




Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence



École
Notre-Dame-
de-la-Garde

École Notre-dame-de-la-Garde

Date: (2017-06-08).

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Notre plan de lutte a été actualisé et approuvé par le conseil d'établissement le (2017-06-13). Un dépliant qui résume le plan de lutte de l'école est disponible. Vous pouvez trouver la version intégrale du plan de lutte sur notre site Internet (www.csmb.qc.ca/notredamedelagarde).

Josée Lapierre



Actions réalisées en 2016-2017 :

- Création d'un comité de lutte à la violence et à l'intimidation ;
- Diffusion de la charte du respect dans la communication dans l'agenda ;
- Création d'un comité **mesures d'encadrement** qui assiste aux formations données par la commission scolaire.;
- Formation de l'équipe-école sur les mesures d'encadrement (enseignants et service de garde);
- Création d'un comité code de vie, révision du code de vie de l'école;
- Animation des ateliers «gang de choix» en 6e ;
- Animation des ateliers «déstresse et progresse» en 6e ;
- Animation des ateliers vers le pacifique en classe ;
- Sélection, formation (10h) et support à l'équipe de médiateurs composée d'élèves de 4e, 5e, 6e ;
- Déploiement des médiateurs lors des récréations ;
- Interventions systématiques de l'équipe de professionnels face à toutes les situations connues de violence ou d'intimidation

Impacts de nos actions :

- Uniformisation de la compréhension des mesures d'encadrement en milieu scolaire de tout le personnel de l'école ;
- Changement des pratiques d'intervention du personnel suite à la formation des mesures d'encadrement ;
- Présence et interventions des médiateurs lors de conflits mineurs sur la cour d'école ;
- Appropriation d'un vocabulaire commun et d'outils servant à faire de bons choix pour les élèves du 3e cycle.

Actions prévues pour 2017-2018 :

- Maintien du comité de lutte contre l'intimidation et la violence;
- Révision du plan de lutte contre l'intimidation et la violence et de la charte du respect dans la communication ;
- Application du nouveau code de vie ;
- Formation de l'équipe-école sur la surveillance active et bienveillante de la cour d'école ;
- Recrutement et formation d'une nouvelle équipe de médiateurs ;
- Poursuite des interventions systématiques face à l'intimidation et la violence ;

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83,1, LIP).

Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants évoluent dans un milieu sain et sécuritaire.



Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'en-